

### Description de la zone de baignade

Nature : sable

Longueur : 400 m

Surface plage : 6 660 m<sup>2</sup>

Surface estran : 103 600 m<sup>2</sup>

Durée de la Saison Balnéaire : 15/06 – 15/09

Localisation du point ARS ; Lambert II : X : 133490

Y : 2333970

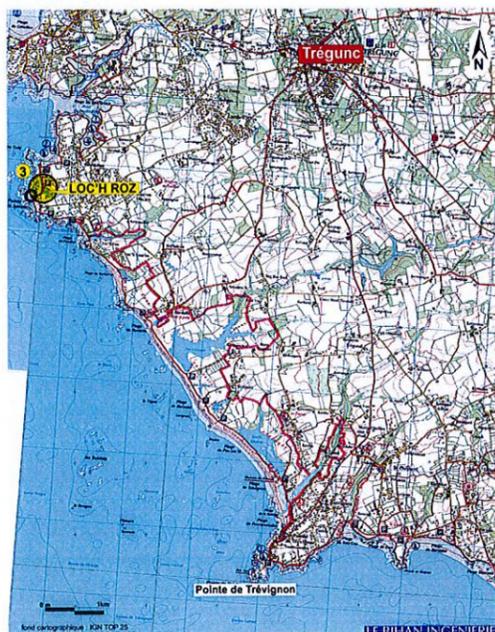
Equipement : poubelles fixes

Accessibilité aux animaux : non

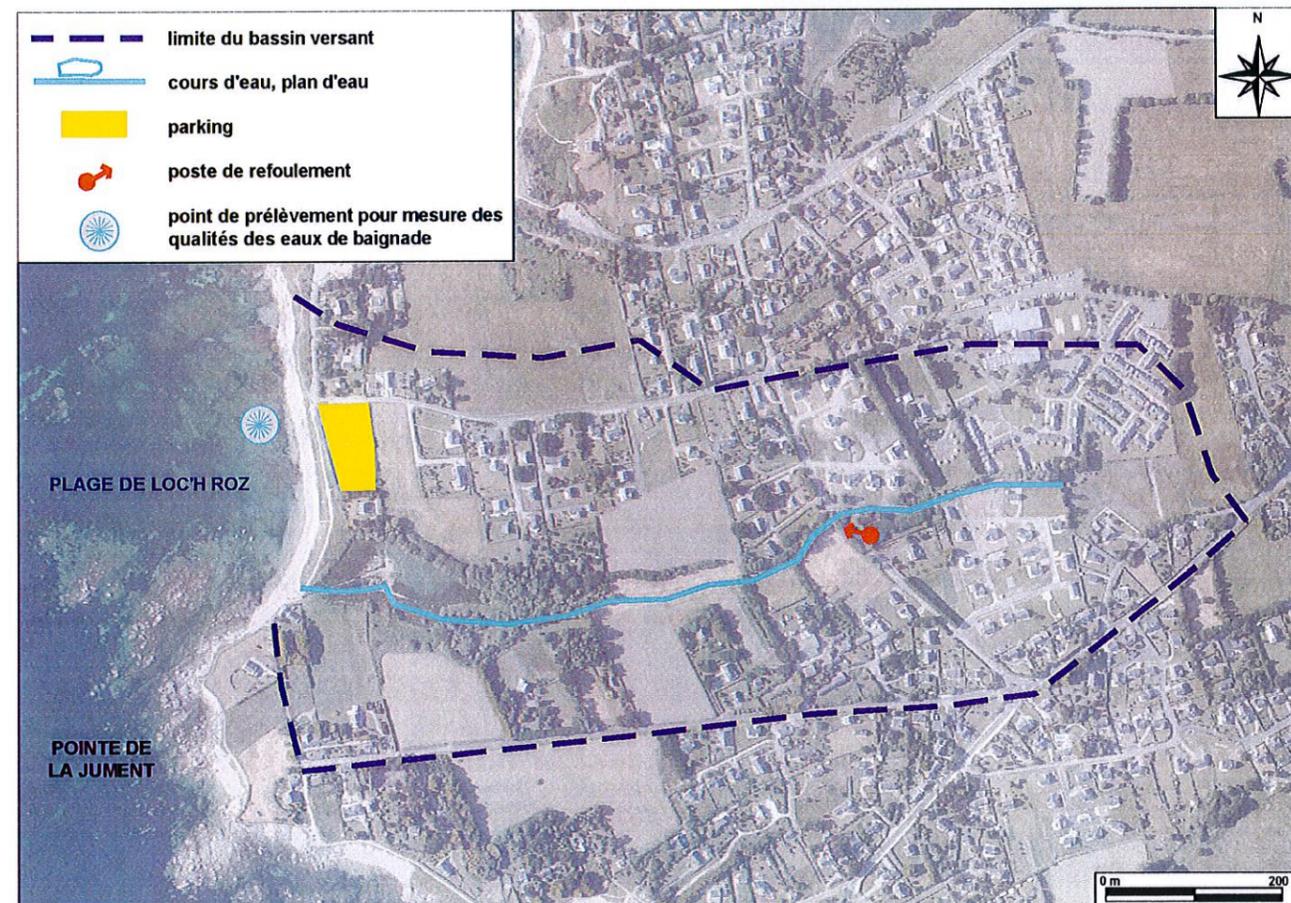
Autres activités : pêche à pied

Zone Riveraine : zones naturelles dont zones humides

Occupation du sol : zones naturelles (48 %) dont zones humides et urbanisées (52 %)



### Inventaire des sources de pollution



### Qualité du milieu marin

#### Evolution du classement

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Classement Directive 2006-7	-			-	
Classement Directive 76-160-CE	-	-	A	B	A

Directive 76-160-CE : A : bon B : moyen

Directive 2006-7-CE (applicable en 2013) : on considère que les prélèvements « moyen » correspondent à des pollutions courtes, permettant ainsi d'écarter 1 échantillon par saison

La plage a été classé en moyenne qualité en 2009, avec deux prélèvements qui ont dépassé les 100 germes/100 ml pour les streptocoques fécaux et/ou E. coli. Ce classement était lié au dysfonctionnement d'un raccordement privé au réseau d'assainissement « eaux usées ».

#### Potentiel de prolifération des macro-algues

Echouage d'algues vertes constaté

#### Potentiel de prolifération du phytoplancton

Présence en 2010 de toxine lipophile DSP diarrhéique ayant entraîné des interdiction temporaire de pêche, ramassage, transport, commercialisation... de coquillages.

### Situation à risque

rejet à risque	fréquence	évaluation du risque	remarque
Raccordement privé au réseau collectif "eaux usées" défectueux	Lors des précipitations	fort	En cours de règlement

### Plan d'action

Sans objet

### Gestion des pollutions à court terme

Système mis en place : aucun

Date de mises en services : /

Contact : Mairie de Trégunc – 02 98 50 95 90 – mairie-tregunc@wanadoo.fr